Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_119-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

Absent excusé : M. David BUHÉ.

Secrétaire de séance : M. Bernard BARON.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-119

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée BH 34, appartenant à Mesdames TUAL / COEUDEROY

Les membres de la famille TUAL / COEURDEROY ont souhaité faire donation à la commune de leurs parcelles de terrains situées rue de Courdiec, cadastrées BH 152 – 176 – 32 – 49 et 50 ainsi que 3 parcelles cadastrées BH 96 – 97 et 151 situées route des alignements. La parcelle BH 34 d'une superficie de 6511 m² située près de la maison des mégalithes est proposée à la vente par les consorts TUAL.

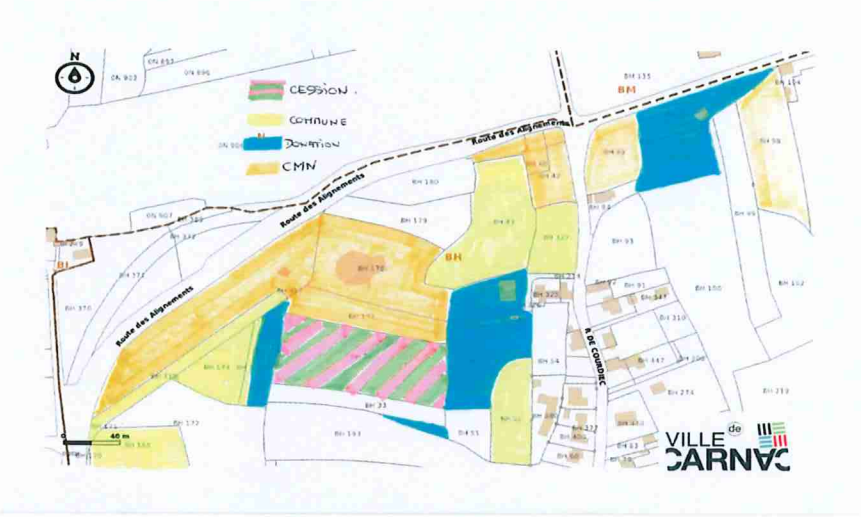
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Considérant la confirmation par Madame Karine COEURDEROY (née TUAL), Madame Marie-Pierre TUAL et Madame Sandrine TUAL de céder à la commune la parcelle cadastrée BH 34 pour la somme de 3000 € (soit 0,46 €/m²),
Considérant que cette acquisition est affectée à la protection du patrimoine mégalithique de la commune et ce, dans un but d'intérêt général,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Milieu Rural et Maritime du 25 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle cadastrée BH 34 appartenant à Madame Karine COEURDEROY (née TUAL), Madame Marie-Pierre TUAL et Madame Sandrine TUAL d'une superficie de 6 511 m², située rue de Courdiec, pour la somme de 3000 €
- De confirmer que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_119-DE



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

Bernard BARON

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.